

# Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales

Rapport annuel 2024-2025

Septembre | 2025





## Message du ministre

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du Fonds de stabilisation des organisations non gouvernementales (ONG) pour l'exercice 2024-2025. Le présent rapport présente des renseignements sur le rendement et les finances liés au fonctionnement du Fonds de stabilisation des ONG, administré par le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC).

Le présent rapport est un outil important pour assurer une utilisation responsable du fonds et promouvoir la prestation efficace de soutien aux ONG des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

Je tiens à souligner l'important travail des ONG au service des Ténos. Leur dévouement et les répercussions de leur travail sont essentiels au bien-être de nos collectivités.

En 2025-2026, l'administration du Fonds de stabilisation des ONG est devenue la responsabilité du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA). Ce changement permet au MEAA de mieux respecter son mandat et de mieux répondre aux besoins des clients des ONG. Cette transition permet également de simplifier et de coordonner davantage l'approche en matière de financement.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reste déterminé à soutenir les organisations qui accomplissent ce travail important.



**L'honorable Vince McKay**  
**Ministre des Affaires municipales et communautaires**

## Table des matières

Introduction .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Fonds de stabilisation des ONG.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Mesures du rendement de l'exercice 2024-2025.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Principales activités.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Processus de demande.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Examen d'admissibilité .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Évaluation des demandes admissibles.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Tendances 2024-2025.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Fonds de stabilisation des ONG approuvé pour 2024-2025.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Conclusion.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Coordonnées.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## Introduction

La Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales (la Politique) a été mise en œuvre en 2009 en tant que programme de contribution visant à soutenir à court terme les ONG financées par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et confrontées à des frais exceptionnels qui menacent de déstabiliser leurs activités. Le Fonds de stabilisation des ONG, établi conformément à la Politique, vise à soutenir les ONG qui proposent des programmes et des services subventionnés critiques aux résidents des TNO.

Le présent rapport annuel sur le Fonds de stabilisation des ONG 2024-2025 a été préparé conformément aux recommandations issues de l'évaluation du programme de 2020. Il fournit des informations sur les activités liées au Fonds de stabilisation des ONG au cours de l'exercice 2024-2025.

Le 1<sup>er</sup> avril 2025, le Fonds de stabilisation des ONG a été transféré du ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) au ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA).

## Fonds de stabilisation des ONG

Reconnaissant que de nombreuses ONG ténaises fournissent des services et des programmes essentiels qui soutiennent ses objectifs politiques — notamment en matière de lutte contre l'itinérance, de traitement des dépendances et de refuges pour les femmes et leur famille —, le GTNO a créé en 2009 le Fonds de stabilisation des ONG.

Un soutien financier est disponible pour les ONG admissibles qui :

- œuvrent aux TNO et fournissent au public des programmes ou des services de première nécessité financés par le GTNO;
- reçoivent des fonds du GTNO chaque année pour la prestation de ces programmes ou services de première nécessité et respectent les ententes de financement existantes;
- sont enregistrées et en règle aux TNO, soit à titre de société ou d'association, soit créées en vertu d'une loi territoriale ou fédérale.

Un soutien peut être accordé pour les frais généraux ponctuels admissibles permettant de stabiliser ou de développer la capacité organisationnelle de gestion des programmes et des services, notamment :

- Les frais de gestion générale qui ne peuvent pas être attribués directement à un programme ou à un service précis (p. ex. gestion et administration générale, finances et tenue de livres).
- Les frais de gouvernance ou frais liés au conseil d'administration.
- Les frais de développement organisationnel liés à la structure et aux processus de l'organisation.
- Les frais exceptionnels supplémentaires de fonctionnement ou d'entretien général qui ne

peuvent pas être attribués directement à un programme ou un service précis (p.ex. frais généraux de bureau et frais d'entretien ponctuels). Exemples : coûts généraux de bureau et coûts d'entretien ponctuels.

Il s'agit d'un programme fondé sur la présentation de demandes et les ONG doivent présenter une demande chaque année pour recevoir du financement. Le montant maximal est de 50 000 \$ par année par organisation. Les demandes de financement au titre du Fonds de stabilisation des ONG dépassent normalement le budget annuel disponible.

## Mesures du rendement de l'exercice 2024-2025

Les mesures du rendement ont été établies à l'aide de données de référence fixées durant l'exercice 2020-2021, pour que l'administration du Fonds de stabilisation des ONG puisse faire l'objet d'un suivi permanent. Voici les mesures du rendement de 2024-2025 :

Activité	Mesures du rendement	Valeur de référence	Cible	Résultat pour l'exercice 2024-2025
1.1 Appels de demandes	Nombre d'appels de demandes par exercice	Un appel de demandes par exercice, conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales	Un appel de demandes sera publié chaque printemps.	L'appel de demandes s'est déroulé du 6 mai au 3 juin 2024.
1.2 Évaluations des demandes	Nombre de demandes évaluées par exercice	22 demandes évaluées en 2020-2021 27 demandes évaluées en 2021-2022 29 demandes évaluées en 2022-2023 44 demandes évaluées en 2023-2024	Deux demandes évaluées par région pour un total de plus de dix demandes par année	En 2024-2025, 51 demandes ont été évaluées.
1.3 Projets financés	Nombre de projets financés par exercice	Au moins 14 projets. $700\ 000\ \$ \div 50\ 000\ \$ = 14$	Au moins 14 projets	En 2024-2025, 19 projets ont été financés.

## Principales activités

### Processus de demande

Un appel public de demandes au titre du Fonds de stabilisation des ONG pour 2024-2025 a été émis le 6 mai 2024 et la date limite de présentation des demandes était le 3 juin 2024. Nous avons reçu 51

demandes, réparties comme suit par région :

- 33 à Yellowknife
- 1 de la région du Slave Nord (à l'extérieur de Yellowknife)
- 8 de la région Slave Sud
- 3 de la région d'Inuvik
- 3 de la région du Sahtu
- 3 de la région du Dehcho

Le financement total demandé pour 2024-2025 au titre du Fonds était de 2 086 371 \$.

### **Examen d'admissibilité**

Toutes les demandes ont fait l'objet d'un examen pour vérifier l'admissibilité des ONG, conformément aux dispositions de la Politique et aux critères suivants :

- A. L'ONG doit fournir des services de première nécessité financés par le GTNO;
- B. L'ONG doit recevoir du financement du GTNO;
- C. L'ONG doit être enregistrée et en règle aux TNO, soit à titre de société ou d'association, soit créées en vertu d'une loi territoriale ou fédérale.

Des 51 demandes reçues, six ont été jugées inadmissibles parce que les organisations ne remplissaient pas les critères d'admissibilité (une organisation n'était pas financée par le GTNO, deux demandes ont été soumises en retard ou étaient incomplètes, deux organisations n'étaient pas en règle aux TNO en tant que société ou association, et une organisation n'était pas une ONG). Bien que 45 organisations aient été retenues, certaines demandes comprenaient des dépenses non admissibles en vertu de la Politique, ce qui a eu une incidence sur le montant du financement auquel elles pouvaient prétendre.

Les résultats de cet examen ont été communiqués par écrit à tous les demandeurs dans les trois semaines suivant la date limite de soumission des demandes.

### **Évaluation des demandes admissibles**

L'évaluation des demandes admissibles a été effectuée conformément à la Politique liée à la stabilisation des activités des organisations non gouvernementales. Les demandes ont été classées par ordre de priorité en fonction des principes suivants :

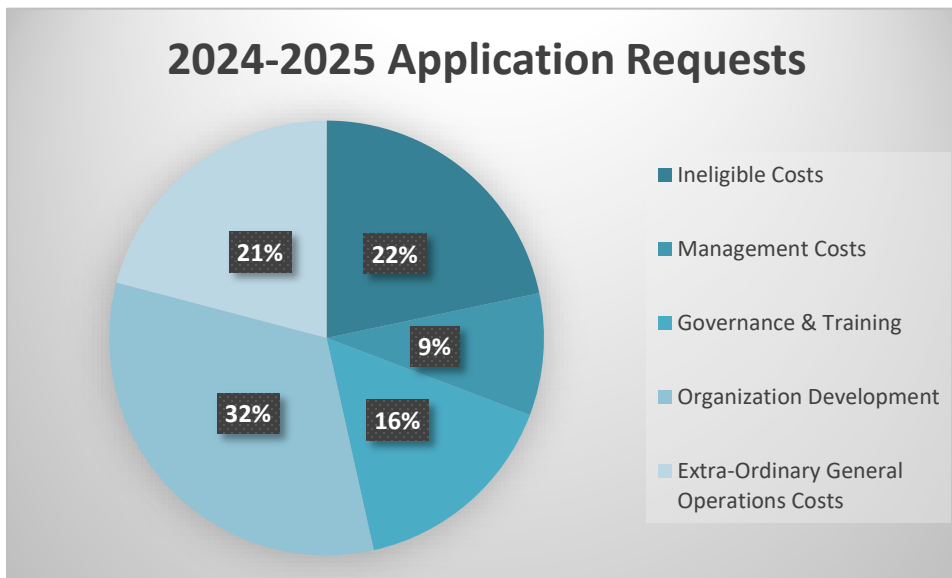
- A. Les demandes des ONG qui fournissent les programmes et services suivants sont prioritaires par rapport aux demandes des ONG qui fournissent des services moins essentiels comme des programmes culturels ou récréatifs. Sont donc prioritaires les ONG offrant des programmes et des services qui :
  - Aident à répondre aux besoins essentiels des Ténos en matière d'alimentation et de logement.
  - Offrent du soutien social dans les collectivités.
  - Renforcent les capacités des personnes au moyen de l'éducation, de la formation et du perfectionnement des compétences.

- B. Les projets collaboratifs ou ceux profitant à plusieurs ONG prévalent sur les projets qui ne profitent qu'à l'ONG présentant la demande.
- C. Les frais de gestion (administration générale, gestion, finances et tenue de livres), la gouvernance et le développement organisationnel (le développement stratégique ou l'expansion) ont priorité sur les frais exceptionnels de fonctionnement général (frais de bureau, services publics, entretien et rénovations).
- D. Les projets qui n'ont jamais reçu de subvention (les nouveaux projets) prévalent sur les projets semblables aux projets déjà financés les années précédentes pour une même ONG.

## Sélection des demandes

Au total, 45 demandes admissibles ont été évaluées et classées par priorité. De ce nombre, 19 demandes ont été approuvées, quatre ont été rejetées (les projets associés comportaient des dépenses non admissibles) et les 22 autres dépassaient le financement disponible.

### Types de projet – Demandes au titre du Fonds de stabilisation des ONG pour 2024-2025



## Tendances de 2024-2025

En 2024-2025, les demandes de financement admissibles des ONG ont augmenté tandis que les demandes inadmissibles ont grandement diminué, passant de 54 % en 2023-2024 à 22 % en 2024-2025. Cette amélioration pourrait être attribuée au webinaire du 9 mai 2024 présenté par le MAMC, qui a apporté des précisions concernant le Fonds de stabilisation des ONG et les dépenses admissibles. En général, les demandes inadmissibles provenaient d'ONG qui demandaient du financement pour soutenir leurs activités essentielles, leurs programmes généraux et le paiement des salaires du personnel permanent. Les demandes de financement du développement organisationnel ont notamment connu une hausse importante, passant de 5 % à 32 %, laissant supposer que les ONG des TNO se concentrent de plus en plus sur la planification à long terme et les efforts de stabilisation, dont la planification stratégique, la mise à jour de politiques et l'élaboration de manuels des ressources humaines.

Les demandes provenant d'organisations ayant déjà bénéficié du Fonds de stabilisation des ONG sont fréquentes. En 2024-2025, 73 % des projets ont été soumis par des ONG dont les projets avaient été approuvés au cours des dernières années. Les demandeurs ont signalé un manque de financement du fonctionnement dans le cadre d'autres programmes du GTNO pour maintenir leur capacité à offrir des services ou des programmes de première nécessité financés par le GTNO.

Les projets approuvés en 2024-2025 ont permis d'améliorer la planification stratégique et la gouvernance; de mettre à jour et d'élaborer des règlements; d'actualiser les politiques; de favoriser la communication; de soutenir la transition administrative; de mettre en place des systèmes financiers et comptables; de proposer des formations; de mettre à niveau les actifs, et d'effectuer des rénovations mineures.

## Aide financière approuvée au titre du Fonds de stabilisation des ONG pour 2024-2025

	Organisation	Aide financière approuvée*
1	Centre d'amitié Uncle Gabe	49 566 \$
2	Women's Society de Yellowknife	50 000 \$
3	AVENS – Une communauté pour les personnes âgées	48 000 \$
4	Centre de jeunesse Home Base à Yellowknife	50 000 \$
5	Société d'habitation K'asho Got'ine	16 840 \$
6	Armée du Salut de Yellowknife	50 000 \$
7	Centre d'aide aux familles	50 000 \$
8	Dehcho Society for Wellness and Sustainable Development	13 500 \$
9	Banque alimentaire Food Rescue Yellowknife	47 285 \$
10	Inclusion NWT	8 250 \$
11	Northern Mosaic Network	44 600 \$
12	Habitat pour l'humanité TNO	31 800 \$
13	Société des aînés des TNO	44 050 \$
14	Foster Family Coalition of the NWT (Coalition des familles d'accueil des TNO)	50 000 \$
15	Conseil pour les personnes handicapées des TNO	50 000 \$
16	Centre jeunesse d'Inuvik	36 000 \$
17	FOXY	8 000 \$
18	Children First Society	45 000 \$
19	Yellowknife Day Care Association	7 109 \$
	<b>Financement total approuvé :</b>	<b>700 000 \$</b>

\* Les fonds approuvés ont été attribués en fonction des demandes, le montant total maximum autorisé étant de 50 000 \$.

- Les organisations suivantes ont reçu moins que ce qu'elles avaient demandé, car leurs demandes comportaient des dépenses inadmissibles selon la Politique : AVENS – Une communauté pour les personnes âgées, Home Base Yellowknife, Société d'habitation K'asho Got'ine, Dehcho Society for Wellness and Sustainable Development, Food Rescue Yellowknife, Inclusion NWT, Northern Mosaic Network, Habitat pour l'humanité TNO, Foster Family Coalition of the NWT, Conseil pour les personnes handicapées des TNO, Centre jeunesse d'Inuvik, FOXY et Children First Society.
- Le financement accordé à la Yellowknife Day Care Association était inférieur à sa demande en raison de l'épuisement du budget annuel disponible.

## Conclusion

Le Fonds pour la stabilisation des ONG aide les ONG financées par le GTNO qui offrent des programmes et des services essentiels aux Ténos à obtenir un financement extraordinaire à court terme. Étant donné que les autres sources de financement sont limitées, et en raison de la demande croissante de financement, le programme devrait continuer d'être très sollicité.

Pour faire en sorte que les demandes soient mieux remplies et pour réduire le nombre de demandes inadmissibles, le MAMC a tenu un webinaire pendant la période des présentations des demandes de 2024-2025. La séance a traité de la Politique de stabilisation des ONG, des directives à suivre pour remplir une demande, des critères d'admissibilité et de l'échéancier, et comprenait une période de questions pour les participants.

Le 1<sup>er</sup> avril 2025, l'administration du Fonds de stabilisation des ONG est devenue la responsabilité du MEAA. Une collaboration en continu et une communication claire seront essentielles pour minimiser les répercussions de cette transition sur les ONG.

## Coordonnées

**Pour toute question au sujet de l'exercice financier 2024-2025, veuillez vous adresser à :**

Sports, loisirs et jeunesse  
Ministère des Affaires municipales et communautaires  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9  
**Tél. : 867-767-9166, poste 21112**  
**Courriel : [youth\\_and\\_volunteer@gov.nt.ca](mailto:youth_and_volunteer@gov.nt.ca)**

**Pour toute question au sujet d'un financement à venir, veuillez vous adresser à :**

Exécutif et Affaires autochtones  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
**Téléphone : 867-767-9141, poste 11220**  
**Courriel : [gsi@gov.nt.ca](mailto:gsi@gov.nt.ca)**  
**Site Web : [www.eia.gov.nt.ca/fr](http://www.eia.gov.nt.ca/fr)**